



DEL2025_03

Portant sur l'affectation de résultat

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Maire.

Date de convocation : 02/04/2025

Date d'affichage : 02/04/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 8

Prénom/Nom/Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Fabrice LEPINTE (<i>Maire</i>)	X			
Xavier ANQUETIN (<i>1^{er} adjoint</i>)	X			
François-Régis TARDY (<i>3^{ème} adjoint</i>)	X			
Gaël GUADEBOIS (<i>4^{ème} adjoint</i>)	X			
Patrick DUEDAL (<i>Conseiller</i>)	X			
Nina DHOOGHE (<i>Conseiller</i>)	X			
Grégoire FLANDIN (<i>Conseiller</i>)	X			
Magali LEMAIRE (<i>Conseiller</i>)	X			
Philippe MANCINI-HEITZELER (<i>Conseiller</i>)		X		
Véronique LEITERER (<i>Conseiller</i>)		X		
Thierry GAUGUET (<i>Conseiller</i>)		X		

A été nommé(e) secrétaire de séance : François-Régis TARDY

EXPOSE

La section d'investissement présente un déficit de 130.210,94€, dont un Reste à Réaliser de 4.050€ qui était destiné à l'acquisition d'une parcelle boisée avant le vote du budget. Cette dernière n'a pas abouti.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL LA DELIBERATION SUIVANTE :

Vu les nomenclatures budgétaires et comptables M57

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget de la commune,

Considérant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 a été approuvé,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :



DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE GOUSSONVILLE

Un excédent de fonctionnement de	112.095,24 €
Un excédent reporté de	834.643,43 €
Un Reste à réaliser de	- 16.530,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	930.208,67 €
Un déficit d'investissement de	- 35.156,55 €
Un déficit reporté de	-91.004,39 €
Un Reste A Réaliser de	- 4.050,00 €
Soit un déficit de financement de	- 130.210,94 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 EXCEDENT	799.997,73 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	130.210,94€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	816.527,73 €
Résultat d'investissement reporté (001) (Déficit)	-130.210,94 €

Vote

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Fabrice LEPINTE



Le secrétaire de séance
François-Régis TARDY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 08/04/2025

Publication ou notification du : 08/04/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).